Ligue Automnale de Pickleball

Guide du participant

Introduction

Bienvenue dans la Ligue Automnale de Pickleball ! Cette ligue est ouverte aux joueurs amateurs de 14 ans et plus. L'objectif est de favoriser le plaisir, l'esprit sportif et l'accessibilité de ce sport en pleine croissance.

Règles officielles du Pickleball (version simplifiée)

1. Le terrain mesure 6,10 m x 13,41 m (20 x 44 pieds).

2. Le filet est placé à 91 cm (36 pouces) sur les côtés et 86 cm (34 pouces) au centre.

3. Le service doit être fait à la cuillère (sous la taille), en diagonale et derrière la ligne de fond.

4. Chaque échange commence par un service croisé.

5. La zone de 2,13 m (7 pieds) de chaque côté du filet est appelée la zone non-volée (« cuisine ») : on ne peut pas y frapper la balle à la volée.

6. Seule l'équipe qui sert peut marquer des points.

7. La partie se joue généralement jusqu'à 11 points, avec au moins 2 points d'écart.

8. Chaque équipe doit laisser rebondir la balle une fois de chaque côté au début de l'échange (« règle du double rebond »).

Notez que le Livres des règlements officiels de la Fédération internationale de pickleball sera disponible lors des matchs. Cependant, les règles mentionnées ci-dessus seront priorisées afin de favoriser le plaisir et l'accessibilité au sport.

Règlements de la Ligue municipale

1. La ligue est ouverte aux joueurs de 14 et plus.

2. Les matchs auront lieu chaque jeudi selon le calendrier établi par le responsable de la ligue. L'horaire des matchs sera établi de manière aléatoire selon les participants inscrit à la date du début de la saison (18 septembre 2025).

3. Les parties se joueront en 2 manches gagnantes de 11 points (écart de 2 points requis).

4. Chaque joueur doit respecter le code de conduite : respect, fair-play, plaisir et sécurité avant tout.

5. Le matériel (raquettes et balles) peut être fourni en nombre limité par la municipalité. Les joueurs sont encouragés à apporter leur propre équipement.

6. En cas d'absence, un joueur doit prévenir le responsable de la ligue le plus tôt possible.

7. Aucun comportement antisportif (injures, gestes violents, tricherie ou autre) ne sera toléré.

8. Un classement amical pourra être tenu, mais la priorité est donnée au jeu récréatif et à l'apprentissage. Advenant qu'un classement soit tenu, une victoire vaut 1 point au classement. Si les participants le souhaitent, un tournoi amical pourra également avoir lieu.

9. La municipalité se réserve le droit de modifier l'horaire en cas de besoin (intempéries, événements, autres).

10. L'arbitrage des parties peut être effectué par les joueurs participants à ladite partie. L'honnêteté et le fair-play sont de mise.

Informations pratiques

📍 Lieu : Chalet des sports, 200 côte de la Mer
🗓️ Saison : 6 semaines du 18 septembre au 23 octobre 2025
📞 Contact : Enric Cloutier, 418 862-9163 p.225 ou loisirs@nddp.ca